



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS



**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2010**

PRESIDENT : BOUCHEZ M., Maire

PRESENTS : HOCHART D. BERTIN A. CHAUDAUDRA E. SZAT S. HENOT D. MACIAZEK C. FLAMENT A. PAW R. Adjoints – BIELKIN L. SYS M. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D. JAROSZ S. ABRAHAM J.C. MOLENDRA E. THIRION J.P. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : – BOUKHATEB N. BELHAJ M. Conseillers Municipaux ont donné procuration – BUYCK I. Conseillère Municipale

ABSENTS : MONTEVILLE G.M. FAVIER E. DARCHEVILLE F. VANTOURNHOUDT A. Conseillers Municipaux

SECRETARE : DEGAND D. Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNE - EXERCICE 2010 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1 131 802,05	Euros
Recettes :	1 131 802,05	Euros

SECTION D' INVESTISSEMENT :

Dépenses :	8 173 560,98	Euros
Recettes :	8 173 560,98	Euros

Le budget supplémentaire de la Commune a été adopté par 24 voix pour (dont 2 procurations) et 0 contre.



BUDGET SUPPLEMENTAIRE ZONE INDUSTRIELLE - EXERCICE 2010 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	15 516,17 Euros
Recettes :	15 516,17 Euros

SECTION D' INVESTISSEMENT :

Dépenses :	1 870,13 Euros
Recettes :	1 870,13 Euros

Le budget supplémentaire de la Zone Industrielle a été adopté par 24 voix pour (dont 2 procurations) et 0 contre.

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'installation de générateurs solaires photovoltaïques sur les toitures des écoles Condorcet-Curie, J. Ferry et la Salle François Mitterrand
- Acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 49 rue Pasteur
- Remboursement d'un sinistre

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification de l'alinéa n°2 de la délibération du 27 juin 2008, concernant la délégation de pouvoirs accordée à Mr le Maire, en matière de passation de marchés. Monsieur le Maire est donc chargé par le Conseil Municipal de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 193 000€ H.T., montant prévu pour ladite délibération. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D' ŒUVRE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :



Suite à la prise en compte des prescriptions et contraintes techniques des concessionnaires de réseaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer l'avenant N° 1 du marché de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux, portant le montant du marché de maîtrise d'œuvre à la somme de 45 832,61€.

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D' ŒUVRE POUR L' EXTENSION DE LA SALLE ZIARKOWSKI :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Salle Ziarkowski. Cet avenant a pour objet de définir la forme du prix, le règlement de la mission VISA et l'engagement sur le coût des travaux. Le montant du marché reste inchangé.

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D' ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DE L' IMMEUBLE SIS 26 ET 28 RUE PASTEUR :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'immeuble sis 26 et 28 rue Pasteur. Cet avenant a pour objet la forme du prix, le règlement de la mission VISA et l'engagement sur le coût des travaux. Le montant du marché reste inchangé.

ALIENATION DE TERRAINS RUE NOUVELLE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer l'acte de vente notarié à intervenir, entre Pas-de-Calais Habitat et la Commune, afin de céder les terrains, sis Rue Nouvelle, cadastrés AD 557 et AD 1190. Ces terrains sont destinés à la construction de logements.

GARANTIE D' EMPRUNT LOTISSEMENT « VERT TILLEUL » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la garantie communale à la Société ADEVIA, pour un emprunt d'un montant de 1 400 000€, sur une durée de 8 trimestres. Cet emprunt est destiné à poursuivre l'aménagement du lotissement « VERT TILLEUL ».

ADOPTION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE :

Considérant l'incorporation dans le domaine public de voiries nouvelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la longueur totale de la voirie communale à 26 430 M.



CLOTURE DE L' OPERATION DU CENTRE INTERGENERATIONNEL :

La réalisation du Centre Intergénérationnel est achevée. Après avoir pris connaissance du bilan de l'opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de clôturer l'opération, de donner quitus à la Société ADEVIA, et d'approuver l'arrêté des comptes au 31 octobre 2010. Le montant de l'opération s'est élevé à 2 002 999,37€.

ATTRIBUTION D' UNE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 25 000€, au profit de l'association des Œuvres Laïques. Cette subvention est destinée au financement des sorties pédagogiques des écoles élémentaires.

VIREMENT DE CREDITS :

Le Conseil Municipal autorise le prélèvement de la somme de 108 647,49€ à l'article 2184 « intitulé Mobilier » pour l'affecter à l'article 21318 intitulé « acquisitions bâtiments ». Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FONDS CONSIGNES POUR DEUX IMMEUBLES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le remboursement des fonds consignés suivants :

- 4 350€, concernant l'acquisition de l'immeuble cadastré AB 716,
- 2 058,06€ et 35 941,94€, concernant l'acquisition de l'immeuble cadastré AD824 et AD856.

AFFICHE LE 13 DECEMBRE 2010

LE MAIRE M. BOUCHEZ Michel